

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 18  
Procurations : 4  
Votants : 22

**N° 2022 6 5**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX le 21 octobre à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 14 octobre 2022

**Etaient présents :**

Mrs, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, DEJEAN, ESTRADE, GOURMANDIN, LABEUR, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.

Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, PONS, RIGAL, ROOU et SALOMÉ.

**A donné pouvoir :**

M. BOUSQUET à M. CAPY

Mme BRIQUET-BOISSIÈRE à M. MARETTE

M. DELGENES à Mme PONS

Mme SANEGRE à M. LABEUR

**Absents excusés :**

Mmes DARBAS, GUILLEMAT, PITORRE, THIOUX et M. FONTA

**Secrétaire de séance : Louis DARDIER**

**OBJET : VOLET INTERCOMMUNALITÉ : PETITES VILLES DE  
DEMAIN** : Approbation de l'avenant n°2 de la convention cadre  
« Action Cœur de Ville » de Pamiers valant intégration de la convention  
cadre au programme national « Petites Villes de Demain », pour les  
villes de Mazères et Saverdun – Actualisation

**Vu** la délibération 2020 1 3, du 21 février 2020 visant la validation de l'avenant  
ORT (Opération de Revitalisation Territorial) ;

**Vu** la délibération 2020 7 10, du 09 décembre 2020 visant l'actualisation du  
projet ORT (Opération de Revitalisation Territorial) et signature de l'avenant à la  
convention-cadre Action Cœur de ville engageant sa transformation en (ORT:  
phase de déploiement) et valant convention d'OPAH-RU multisites sur les centres  
urbains de Pamiers, Saverdun et Mazères ;

**Vu** la délibération 2021 1 19, du 10 mars 2021, affirmant l'engagement de la  
commune dans le programme Petites Villes de Demain, l'accord pour que le  
maire engage toutes les démarches y afférentes et autorisant Monsieur le Maire à  
signer la convention d'adhésion Petites Villes de Demain,

**Vu** la délibération 2022 5 4, du 25 août 2022, autorisant Monsieur le Maire à  
signer l'avenant n°2 à la convention cadre Action Cœur de Ville valant intégration  
de la convention cadre Petites Villes de Demain et de signer tous autres  
documents nécessaires à la mise en œuvre et à l'articulation des différents  
programmes portant sur la revitalisation de territoire.

La précédente délibération ayant été prise en amont du retour du Comité  
régional des financeurs, une actualisation est nécessaire. De plus, il est à noter  
qu'à la suite de la modification du dispositif « éco-chèque » de la Région  
Occitanie, un avenant à la **fiche action OPAH-RU signée le 14 décembre 2020**  
intégrant les nouvelles mentions types approuvées lors de la Commission  
Permanente du 18 février 2022 est ici visé.

En date du 29 septembre 2022, les **partenaires du Comité régional des financeurs se sont réunis et ont validé le projet d'avenant permettant aux collectivités et à la Communauté de communes des Portes d'Ariège Pyrénées de délibérer.**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le présent avenant et d'autoriser Monsieur le Maire à en assurer l'exécution.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant n°2 de convention « Action Cœur de Ville » valant intégration de la convention cadre « Petites Villes de Demain » pour Mazères et Saverdun et invite le conseil à en délibérer.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **Approuve** l'avenant n°2 à la convention-cadre Action Cœur de ville (Pamiers) valant intégration de la convention cadre Petites Villes de Demain (Mazères et Saverdun) et l'avenant à la fiche action OPAH-RU multisites.

➤ **Autorise** Monsieur le Maire **à signer** tout document et à mettre en œuvre les démarches nécessaires permettant l'aboutissement des présentes décisions.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT  
Pour copie conforme - au registre sont les signatures  
MAZERES, le 24 OCTOBRE 2022**

Le Maire,  
Louis MARETTE



le secrétaire de séance,  
Louis DARDIER

A large, stylized black ink signature of Louis DARDIER.